



Incidences Natura 2000 (Site FR 2601015) de projet agrivoltaïque à CUZY 71320

Gestion Espaces Nature

www.gestionespacesnature.fr



Table des matières

INCIDENCES NATURA 2000 (SITE FR 2601015) DE PROJET AGRIVOLTAÏQUE À CUZY 71320 ..	1
I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
II. DESCRIPTION DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ESPACES PROTÈGES ET RÉGLEMENTAIRES À PROXIMITÉ	5
1. Parcelle du projet <i>Espèces et habitats naturels</i>	5
1.a) Parcelle agricole	5
1.b) Haie bocagère	6
2. Zones d'inventaires (article L. 411-5 du code de l'environnement) à proximité de la parcelle	8
2.a) ZNIEFF de type I	8
2.b) Site Natura 2000 concerné par l'évaluation d'incidences	9
III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET	9
1. Description du projet	9
2. Description de la phase travaux	9
IV. DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 : ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA CLASSIFICATION DU SITE	10
1. <i>Espèces faunistiques patrimoniales ayant justifié la classification du site Natura 2000 : FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan</i>	10
2. <i>Habitats naturels et flore ayant justifié la classification du site Natura 2000 : FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan</i>	12
3. <i>Description des espèces faunistiques recensées sur le site Natura 2000 et analyse des incidences potentielles du projet de centrale agrivoltaïque sur ces espèces</i>	12
3.a) -Mammifères	13
<i>Myotis Myotis</i> : Grand Murin	13
<i>Rinolophus hipposideros</i> : Petit rhinolophe	13
<i>Myotis emarginatus</i> , Murin à oreilles échancrées (<i>Vespertilion marginé</i>)	14
<i>Myotis Bechsteinii</i> , Murin de Bechstein (<i>Vespertilion de Bechstein</i>)	15
i) <i>Barbastella barbastellus</i> : Barbastelle d'Europe	15
3.b) Invertébrés	16
i) <i>Coenagrion ornatum</i> , Agrion orné	16
<i>Coenagrion mercuriale</i> , Agrion de Mercure	17
<i>Lycaena dispar</i> : Cuivré des marais	18
<i>Lucanus cervus</i> , Lucane cerf-volant	19
<i>Oxygastra curtisii</i> , Cordulie à corps fins	20
<i>Euphydryas aurinia</i> , Damier de la Succise	20
3.c) Reptiles	21
3.d) Amphibiens	21
<i>Bombina variegata</i> , Sonneur à ventre jaune	21
3.e) Poissons	22
3.f) Conclusion sur les incidences du projet de centrale agrivoltaïque sur les espèces patrimoniales du site Natura 2000	22
V. INCIDENCES DU PROJET EN PHASE TRAVAUX ET EN PHASE DE VIE SUR LA PARCELLE DU PROJET ET LES HABITATS NATURELS DU SIC NATURA 2000	23
1. Incidences du projet sur la parcelle et environnement proche	23
2. Incidences du projet sur les habitats naturels d'intérêt patrimonial du site Natura 2000	24



2.a)	-Nuisances sonores	24
2.b)	-Pollution de l'air	25
2.c)	-Vibrations	25
2.d)	-Émissions lumineuses	25
2.e)	-Destruction ou suppression d'habitat	25
VI. ÉTUDE DES CORRIDORS DE DÉPLACEMENT UTILISABLES ENTRE LE SITE DU PROJET ET LE SITE NATURA 2000		
		26
VII. CONCLUSION SUR LES PARCELLES : ABSENCE OU NON D'INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000 ET PRÉCONISATIONS DE MESURES ÉVENTUELLES.		
		27
A.	LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D' AVOIR UNE INCIDENCE ?	27
B.	MESURES ERC MISES EN PLACE PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX.....	27
C.	MESURES ERC MISES EN PLACE PENDANT LA PHASE D'EXPLOITATION DU PROJET	30
VIII. ANNEXES : FORMULAIRE INCIDENCES SUR SITE NATURA 2000		32

Table des figures

FIGURE 1	CARTOGRAPHIE DU SITE NATURA 2000 ET EMPLACEMENT DU PROJET	5
FIGURE 2	PHOTOGRAPHIE : PARCELLES 0248 ET 0249 AVEC CULTURE DE LUZERNE COMPORTANT UNE HAIE BOCAGÈRE	6
FIGURE 3	PHOTOGRAPHIE : PARCELLES 0248 ET 0249 À VOCATION AGRICOLE, ICI CULTURE DE LUZERNE	7
FIGURE 4	CARTOGRAPHIE : PARCELLES 0248 ET 0249 : EMPLACEMENT POTENTIEL DU PROJET ET ENVIRONNEMENT PROCHE	7
FIGURE 5	CARTOGRAPHIE DES PARCELLES DU PROJET ET ENVIRONNEMENT PROCHE	23
FIGURE 6	CARTOGRAPHIE DES CORRIDORS BOISÉS, ARBORÉS ET ARBUSTIFS POTENTIELS COMPRENANT HAIES BOCAGÈRES ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LE SITE POTENTIEL DU PROJET.....	26

Table des Tableaux

TABEAU 1	TABEAU DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE LA ZNIEFF DE TYPE 1 : N° 260030299	8
TABEAU 2	: TABLEAU DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION	11
TABEAU 3	TABEAU DES HABITATS NATURELS PRÉSENTS SUR LE SITE NATURA 2000 FR2601015	12



TABLEAU 4	TABLEAU DES HABITATS NATURELS PRÉSENTS SUR LE SITE NATURA 2000 24
TABLEAU 5	TABLEAU : IDENTIFICATION DES IMPACTS ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES (SOLS, HABITATS, FAUNE ET FLORE) EN PHASE DE TRAVAUX 27
TABLEAU 6	TABLEAU : IDENTIFICATION DES IMPACTS ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES (SOLS, HABITATS, FAUNE ET FLORE) EN PHASE D'EXPLOITATION 30
TABLEAU 7	SENSIBILITÉ DE LA FAUNE SAUVAGE EN FONCTION DES PÉRIODES RETENUES POUR LES TRAVAUX 32

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le projet de centrale agrivoltaïque est porté par la Société

WATT ET CO

L.E.R Développement

Projet 2763 - Segaud

19 avenue de la Grande Armée

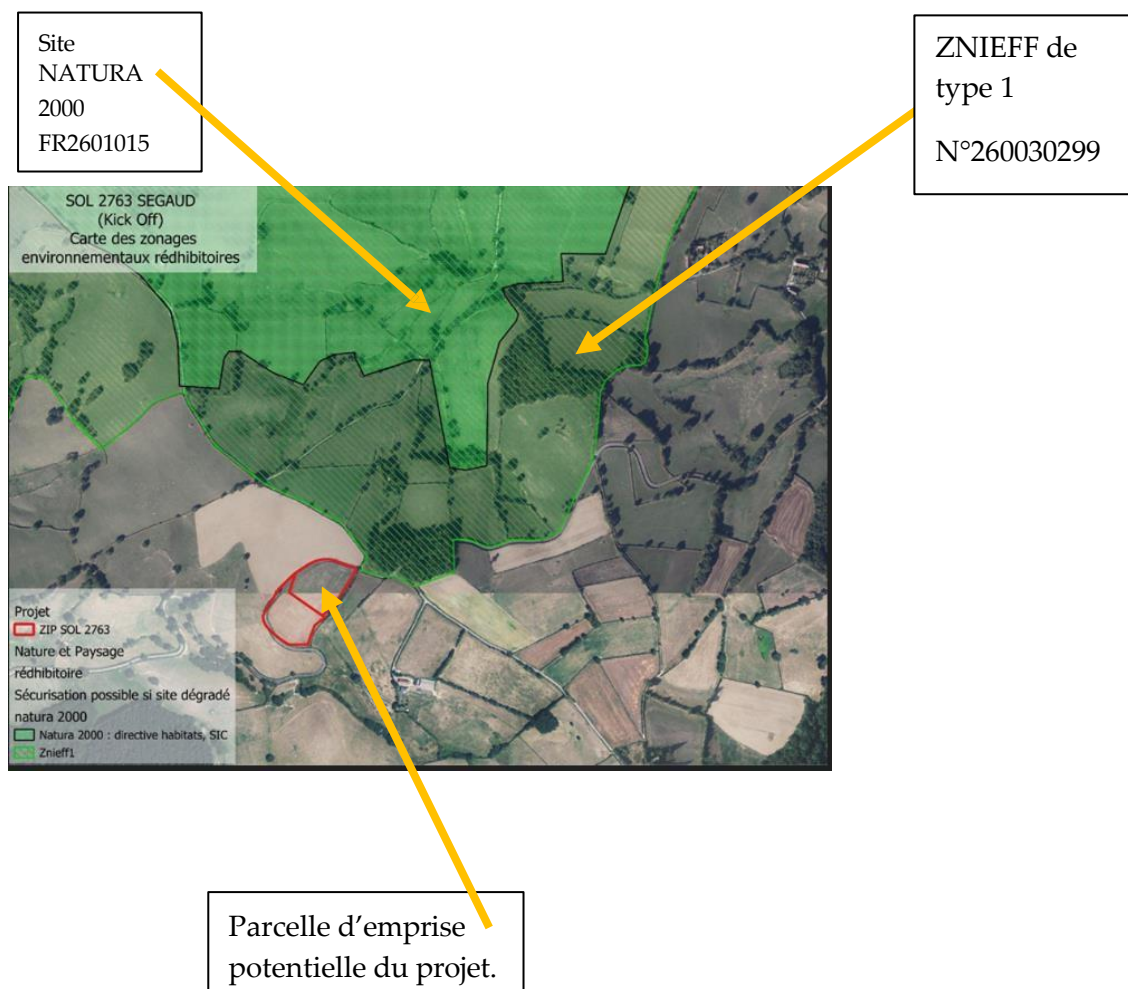
75116-Paris

Commune : Cuzy (71320)

Département : Saône-et-Loire (71)

Coordonnées GPS : 46.774169, 4.049888

Figure 1 Cartographie du Site Natura 2000 et emplacement du Projet



II. DESCRIPTION DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ESPACES PROTÈGES ET RÈGLEMENTAIRES À PROXIMITÉ

1. Parcelle du projet Espèces et habitats naturels

1.a) Parcelle agricole

La parcelle géoréférencée **Coordonnées GPS** : 46.774169, 4.049888 est une parcelle à vocation agricole le 11 Aout 2025 la culture présente est la luzerne. *Medicago sativa* L., 1753, pollinisée par les abeilles sauvages notamment :

Bombus, Eucera, Melitturga, Halictus, Mellita, Mégachile, Osmia, Andrena. Espèces communes non patrimoniales.

Le couvert végétal est variable selon les rotations culturales et sera prélevé pour permettre la mise en place des panneaux solaires.

1.b) Haie bocagère

Cette parcelle est bordée de haies bocagères composées d'essences arbustives locales notamment :

- Prunellier, *Prunus spinosa*
- Sureau à grappes, *Sambucus racemosa*
- Aubépine monogyne, *Crataegus monogyna*
- Châtaignier commun, *Castanea sativa*
- Robinier, *Robinia pseudoacacia*
- Frêne commun *Fraxinus excelsior*
- Noisetier commun : *Coryllus avellana*
- Charme commun *Carpinus betulus*

Figure 2 Photographie : Parcelles 0248 et 0249 avec culture de Luzerne comportant une haie bocagère



(Source G.E.N : Gestion Espaces Nature, Août 2025)

La haie bocagère sera conservée intégralement.

Figure 3 Photographie : Parcelles 0248 et 0249 à vocation agricole, ici culture de luzerne



La culture de la luzerne sera récoltée et le sol sera mis à nu pour les besoins d'implantation de pieux, tranchées provisoires et piste d'accès. (Source G.E.N Gestion Espaces Nature, Août 2025).

Figure 4 Cartographie : Parcelles 0248 et 0249 : emplacement potentiel du projet et environnement proche



Parcelle d'emprise du projet de centrale solaire. (Source QGIS Septembre 2025). Échelle 1 :5710



L'environnement proche est majoritairement à usage agricole : Bocage composé de haies, prairies et pâturages.

2. Zones d'inventaires (article L. 411-5 du code de l'environnement) à proximité de la parcelle

2.a) ZNIEFF de type I

La parcelle du projet ci-dessus en rouge, est située quelques mètres d'une ZNIEFF de type I : 260030299- Bocage et ruisseaux de Savigny à Luzuy et Issy-l'Évêque

Identifiant national : **260030299**

Identifiant régional : 04104013

Dernière date de modification INPN : 22/11/2016

ZNIEFF 1

Description géographique

Communes : Fléty (58), Chiddes (58), Luzuy (58), Cuzy (71), Issy-l'Évêque (71), Charbonnat (71), Savigny-Poil-

Fol (58), Thil-sur-Arroux (71)

Superficie (ha) : 574.98

Altitude : de 261.00 à 430.00 m.

Tableau 1 Tableau des espèces déterminantes de la ZNIEFF de type 1 : N° 260030299

Espèces Déterminantes					
Nom de l'espèce		Dernier Observateur	Date obs.	Statut bio.	Protection
Amphibiens					
	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758) Sonneur à ventre jaune (Le)	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	2001 2005	R	FR PNA
Odonates					
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840) Agrion de Mercure	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	2009 2009	RI	FR PNA
	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850) Agrion orné	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	2009 2009	RI	PNA
Phanérogames					
	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753 Trèfle d'eau, Ményanthe	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN	2005 2009	R	
	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771 Potentille des marais	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN	2005 2009	R	
	<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753 Renoncule à feuilles de lierre, Renoncule lierre	BELLENFANT S.	2010 2010	R	BFC
Reptiles					
	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768) Couleuvre d'Esculape (La)	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	2009 2009	RI	FR

*

*BFC= Région Bourgogne-Franche-Comté (protection régionale)



Les espèces animales déterminantes volantes ; chiroptères et odonates sont également présentes sur le site Natura 2000 : FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan.

L'impact potentiel du projet sur ces espèces est décrit en page 22

Cette ZNIEFF de type 1 est incluse dans la ZNIEFF de type 2 :
260014856 – Bas Morvan Sud-Ouest

2.b) Site Natura 2000 concerné par l'évaluation d'incidences

FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le plan précis défini du projet de centrale photovoltaïque n'est pas disponible à ce jour.

1. Description du projet

-Nombre de panneaux : 1896 modules, 2 panneaux par module soit 3792 panneaux

Surface : 2ha pour la zone d'implantation,

Puissance : 900kw

Hauteur et surface des panneaux : 2,5m au point bas, 3,71m au point haut, 1,99m

2 de surface*2 (2 panneaux l'un à côté de l'autre seront disposés) soit 4m² environ.

Inclinaison des panneaux : 20°

2. Description de la phase travaux :

- Renforcement du terrain au niveau de la piste périphérique de la zone d'implantation
- Installation d'une clôture autour de la zone solarisée,
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements pendant la phase chantier.
- Réalisation des tranchées sous le domaine public et destinées à l'insertion dans le réseau public électrique, (travaux réalisés par des sous-traitants d'ENEDIS),
- Battage des pieux destinés à soutenir les structures, montage des structures et pose des modules photovoltaïques
- Raccordement des modules, et creusage des tranchées de raccordements des onduleurs vers le poste électrique
- Raccordement des câbles dans les cellules moyennes tensions du local producteur (travaux réalisés par des sous-traitants d'ENEDIS),
- Contrôle électrique par un organisme agréé pour le Consuel de mise sous tension,
- Mise sous tension, réalisation des tests, (travaux réalisés par nos équipes habilités et avec un agent ENEDIS), essais des sécurités et des systèmes de contrôles-commandes à distance,



- Mise en service du parc agrivoltaïque.
- Période retenue : évitement des périodes sensibles pour la biodiversité (reproduction /mise bas)

-Moyens mis en œuvre :

- Respect de la période sensible de biodiversité et phasage des travaux.
- Limitation de la vitesse de circulation des engins
- Utilisation d'un éclairage adapté (chaud et correctement orienté)
- Balisage de chantier

- **Impacts sur le sol** : mise à nu du sol pour pouvoir installer les pieux + réalisation des tranchées + réalisation de la piste périphérique perméable + dalle béton pour local technique.

- **Conservation des haies bocagères** : conservation de l'intégralité des haies

- **Tranchées** : oui pour le raccordement mais uniquement sur la parcelle pour relier les rangées de panneaux aux onduleurs et les onduleurs aux armoires électriques

- **Local technique** : batteries (6 modules faisant environ $2m^2$ chacun) + armoire électrique de type 250kva x3. Le tout sur une dalle béton.

- **Parc de contention** : oui, dimensions à préciser

- **Clôture** : oui tout autour de la zone solarisée, 2m de haut, distance de 3m à la haie côté route et 5m à la haie côté est.

- **Portails** : 2 portails de 3,5m minimum, un donnant accès directement au parc, un autre à travers le parc de contention.

- **Autres éléments pouvant avoir un impact sur l'environnement en phase travaux et en phase de vie du projet** : Création d'une piste de 3m de large, localisée entre la clôture et la zone solarisée / réserve eau $120m^3$ / entretien régulier de la parcelle.

IV. DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 : ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA CLASSIFICATION DU SITE

Le projet est situé à proximité de la ZSC :FR2601015 (distance de 300m entre le site et le périmètre de la zone Natura 2000)

La présente partie doit étudier l'incidence du projet par rapport aux espèces et aux habitats qui ont motivé la création du SIC.

1.Espèces faunistiques patrimoniales ayant justifié la classification du site Natura 2000 : FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan



Tableau 2 : Tableau des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. CIRWP	Qualité des données	AIBICID Pop.	AIBIC		
				Min	Max					Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber	p			i	R	DD	D			
P	1381	Dicranum viride	p	0	1	localities	V	DD	D			
I	4045	Coenagrion ornatum	p			i	C	DD	B	B	C	B
I	1029	Margaritifera margaritifera	p			i	V	P	C	C	C	C
I	1032	Unio crassus	p			i	V	DD	C	C	C	C
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	D			

Espèce			Population présente sur le site						Motivation			
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P			X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
F		<i>Salmo trutta</i>				C						X
I		<i>Phengaris alcon</i>				P						X
M		<i>Eptesicus serotinus</i>	3	3	i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Felis sylvestris</i>			i	P						X
M		<i>Mustela erminea</i>			i	P			X		X	
M		<i>Mustela putorius</i>			i	P		X	X		X	
M		<i>Arvicola sapidus</i>				P						
P		<i>Carex serotina</i>			i	P						X
P		<i>Drosera rotundifolia</i>				V						X
P		<i>Eleocharis multicaulis</i>			i	P						X
P		<i>Galanthus nivalis</i>			i	P		X				X
P		<i>Hypericum androsaemum</i>			i	P						X
P		<i>Impatiens noli-tangere</i>			i	P						X
P		<i>Osmunda regalis</i>			i	P						X

I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	C	DD	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycæna dispar</i>	p			i	R	DD	C	B	C	B
I	1066	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	V	DD	C	B	B	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C
F	1098	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	C	DD	C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	C	DD	C	B	B	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, a = adultes matures, area = Superficie en m², b = femelles = Femelles reproductrices, o = mâles = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, f = tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Poussees, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.I) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100, p > 15 % ; B = 15, p > 2 % ; C = 2, p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Évaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



2. Habitats naturels et flore ayant justifié la classification du site Natura 2000 :
FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

Tableau 3 Tableau des habitats naturels présents sur le site
Natura 2000 FR2601015

Type d'habitats inscrite à l'annexe I					Evaluation du site								
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID	AIBIC							
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale					
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletum uniflorae et/ou des Isoetes-Najascentetum		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B	B					
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C	C					
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B	B					
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		20 (0,04 %)		P	B	C	B	B					
4030 Landes sèches européennes		10 (0,02 %)		P	C	C	B	B					
6230 Formations herbueuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)	X	245,96 (0,5 %)		P	C	C	B	C					
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		245,96 (0,5 %)		P	C	C	B	C					
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin		245,96 (0,5 %)		P	B	C	B	B					
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		983,82 (2 %)		P	B	C	B	B					
8150 Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes		4,92 (0,01 %)		P	C	C	B	B					
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chaméphytique		2 (0 %)		P	A	C	A	A					
8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicaion dilani		4,92 (0,01 %)		P	C	C	B	B					
91E0	X	245,96		P	B	C	B	B					
									- 4/12 -				
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)							(0,5 %)						
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à liex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilex-Fagionem)		2459,55 (5 %)		P	B	C	B	B					
9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		2459,55 (5 %)		P	B	C	B	B					
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		983,82 (2 %)		P	B	C	B	B					
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	2 (0 %)		M	C	C	C	C					
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur		983,82 (2 %)		P	C	C	B	C					

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

(Source INPN-MNHN)

3. Description des espèces faunistiques recensées sur le site Natura 2000 et analyse des incidences potentielles du projet de centrale agrivoltaïque sur ces espèces

Seules les espèces faunistiques pouvant se déplacer sur site du projet de centrale agrivoltaïque seront prises en compte :



3.a) -Mammifères :

Myotis Myotis : Grand Murin

Généralités :

Le Grand murin est une espèce calme et grégaire, formant des colonies de mise bas de plusieurs centaines d'individus. Ces colonies sont généralement situées dans les combles chauds des bâtiments, mais aussi dans des milieux souterrains comme des tunnels désaffectés, des grottes ou des carrières.

Pour la chasse, le Grand murin va exploiter les forêts de feuillus ou mixtes à sous-bois dégagés, les prairies pâturées et fauchées, les pelouses, mais il chasse également à proximité des grands bâtiments et des villages

Répartition sur la ZSC « FR2601015

Cette espèce ne possède pas de gîtes de mise bas connu sur le site mais au moins 3 colonies sont localisées à proximité de ce dernier et plusieurs contacts de l'espèce ont été relevés dans les forêts de L'Ouest du site Natura 2000.

Cette chauve-souris possède un grand rayon de dispersion lors des activités de chasse qui se font en milieu forestier. Le site Natura 2000 abrite donc certainement une partie des territoires de chasse des colonies situées à l'extérieur.

Le maintien des boisements, notamment des zones possédant des sous-bois dégagés, peut permettre d'assurer le maintien des capacités d'accueil du site Natura 2000.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Le maintien des boisements sur le site, notamment les haies arbustives bocagères bordant la parcelle sont à conserver.

Rinolophus hipposideros : Petit rhinolophe

Généralités :

Ses Terrains de **chasse** préférentiels sont composés des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches ...

En Bourgogne, région abritant 10% de la population française de l'espèce, il est relativement fréquent en hiver dans les secteurs où sont les cavités souterraines (carrières, mines, grottes...) sont nombreuses. Cependant, les connaissances sur les populations hivernantes sont encore très fragmentaires notamment pour les individus présents dans les caves d'habitation.

Répartition sur le SIC « FR2601015



Le Petit Rhinolophe est une espèce anthropophile pour laquelle la disponibilité en gîtes bâtis et la présence d'un maillage bocager, notamment un dense réseau de haies, sont des facteurs nécessaires à son maintien sur un territoire donné.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Cette espèce utilise les haies Le Petit rhinolophe privilégie les milieux forestiers (forêts de feuillus avec présence de zones humides), les ripisylves et les zones bocagères pour la chasse.

L'interconnectivité et la diversité des habitats sont recherchées. En effet, cette espèce recherche des axes de déplacements continus (haies, lisières, enfilades de murs, etc.) pour rallier différents secteurs de son territoire.

On estime que des discontinuités de plus de 10 mètres sont rédhibitoires. Le Petit rhinolophe est fidèle à ses axes de déplacement, qu'il parcourt en volant entre 50 cm et 2 m du sol. Il a été montré que des plantations d'un linéaire de toiles de camouflage simulant une future haie sont utilisées comme axe de déplacement en 2 semaines par quelques individus et en 6 mois par une colonie entière.

Les corridors boisés, avec les haies arbustives bocagères sur la parcelle sont à conserver, même si la discontinuité avec le boisement proche est >10 mètres

Myotis emarginatus, Murin à oreilles échancrées (*Vespertilion marginé*)

Généralités :

Le Murin à oreilles échancrées chasse dans les milieux boisés de feuillus entrecoupés de zones humides ainsi que dans les jardins et les vergers. S'ils occupent par petits groupes les grottes et les carrières en hiver, où ils hibernent près de sept mois, les individus se rassemblent en plus grands effectifs en été pour la mise bas ; les vastes greniers d'habitation ou les clochers d'églises semblent alors particulièrement appréciés.

En Côte-d'Or, une carrière abrite plus de 200 individus en hiver, une vingtaine de colonies de mise bas est connue sur le département, ces dernières sont principalement situées dans le Châtillonnais et l'Auxois. (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

Répartition sur le SIC « FR2601015

La seule colonie connue de l'espèce sur le site jusqu'à présent a récemment disparue et n'a pas été retrouvée mais l'espèce a été contactée au détecteur ultrason dans les boisements de l'Ouest.

Cette espèce, qui gîte en milieu bâti, apprécie les grands secteurs forestiers dominés par les feuillus pour y chasser. La préservation de ces massifs permettra la conservation de cette espèce sur le site Natura 2000.



Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Pour son hivernage, conserver toutes les grottes et carrières.

Cette Espèce chasse sur les vergers les boisements de feuillus, ici sur la parcelle du projet les haies Bocagères sont à conserver

Myotis Bechsteinii ,Murin de Bechstein (Vespertillon de Bechstein)

Généralités :

Le Murin de Bechstein est une espèce typiquement forestière préférant les forêts de feuillus âgées dont le sous-bois est dense et ponctué de ruisseaux, mares ou étangs. S'il est reconnu que cette espèce préfère les cavités arboricoles (trous de pic), des individus se rencontrent parfois dans des bâtiments en été et dans des cavités souterraines en hiver. Ils occupent volontiers les gîtes artificiels installés à l'intérieur ou à proximité de milieux boisés. (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

Répartition sur le SIC « FR2601015

Malgré le peu de contacts avec les représentants de cette espèce, sa reproduction au sein du site est plus que probable du fait de la découverte de gîtes abritant très certainement une colonie de mise-bas.

L'espèce occupe essentiellement des trous de pics en Bourgogne (et sur le site) et son habitat optimal consiste en de vastes îlots de feuillus âgés, riches en arbres à cavités.

Sa présence apparaît moins probable dans les parties Nord et Est du site où les faibles températures et la pluviométrie importante ne lui sont pas favorables a priori.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Conserver les feuillus âgés et les zones humides si présentes

Sur la parcelle du projet, conserver les haies bocagères.

i) *Barbastella barbastellus* : Barbastelle d'Europe

Généralités :

L'espèce fréquente des milieux forestiers divers, assez ouverts avec une préférence pour les forêts âgées à strate buissonnante ainsi que pour le bocage et les jardins près des boisements ; elle y exploite les lisières extérieures, la canopée (partie supérieure de la forêt) et les chemins.

La proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière semble être un facteur favorable.



Se logeant presque toujours contre le bois, on la rencontre en forêt généralement derrière des écorces décollées et parfois dans des fissures ou des écailles causées par les intempéries.

Toujours au contact du bois, elle gîte aussi en bâtiment, principalement dans les fentes séparant les poutres des linteaux de porte de grange, mais également derrière des volets et bardages.

En Bourgogne, elle est présente dans les zones forestières et bocagères ; l'Auxois abrite la plus forte densité de colonies de mise bas de la Région et du département de la Côte-d'Or, où l'espèce profite du patrimoine bâti en se logeant dans les linteaux des portes de grange. (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

Répartition sur le SIC « FR2601015

Les résultats des inventaires montrent que la Barbastelle est présente sur le site dans les massifs boisés.

De l'Ouest où elle se reproduit (carte 23). Cette espèce essentiellement forestière occupe les décollements d'écorces de feuillus mêmes jeunes (diamètres moyens < 30 cm), à la fois pour la mise-bas et l'hibernation.

Cette espèce accomplit sans doute la totalité de son cycle vital au sein du site du Sud Morvan et la présence d'un réseau dense d'arbres gîtes avec décollement d'écorces doit être assurée pour permettre le maintien d'une population reproductrice sur le territoire.

En hiver, elle trouve refuge dans des cavités arboricoles, des tunnels ferroviaires désaffectés, des mines et carrières souterraines, ainsi que parfois dans des caves d'habitation.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

L'espèce est présente en chasse sur les boisements anciens et buissonnants et bocages. Les haies bocagères de la parcelle de projet sont à conserver. (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

3.b) Invertébrés

i) Coenagrion ornatum, Agrion orné

Généralités :

Les larves vivent exclusivement dans les petits ruisseaux, les fossés, les suintements et les sources ensoleillées présentant une pente et un courant faible en contexte paysager de type prairial, bocager. Les adultes se trouvent à proximité de ces habitats larvaires, souvent dans des zones où la végétation aquatique hélophyte est très dense.



Cette Demoiselle, légèrement plus trapue que l'Agrion de Mercure, affectionne le même type d'habitat que ce dernier mais semble être plus exigeante sur les capacités d'échauffement du milieu aquatique (plus sensible à l'ombrage) et sur la qualité des sédiments du substrat larvaire (préfère une matière organique fine). (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

Répartition sur le SIC « FR2601015

Cette espèce, d'intérêt communautaire prioritaire, à une aire de répartition métropolitaine limitée essentiellement au sud de la Bourgogne et au nord de l'Auvergne (Dupont, 2010a).

Sur le site, qui se situe à la limite est de l'aire principale de répartition, l'espèce se trouve présente dans les mêmes zones que l'Agrion de Mercure à l'exception de la frange Est morvandelle qui semble présenter des conditions moins favorables (plus de reliefs et d'ombrage forestier) (carte 34).

Elle est, de même que l'Agrion de Mercure, sensible aux modifications hydriques mais semble plus sensible aux conditions thermiques ; un ombrage trop important lui est défavorable, par exemple.

Les populations françaises d'Agrion orné sont exclusivement circonscrites au centre de la France, particulièrement en Bourgogne où la quasi-totalité de ses populations semble concentrée. En Bourgogne, l'espèce se rencontre essentiellement dans la Nièvre, l'Auxois, le Châlonnais et le Charollais.

L'espèce occupe les milieux ouverts, avec des sources, principalement prairiaux parcourus par des ruisseaux, fossés et suintements. Elle est presque systématiquement trouvée en compagnie de l'**Agrion de Mercure**. (Source SHNA, Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Il n'y a aucun ruisseaux, fossés et suintements sur la parcelle du projet toute mare temporaire ou zone de ruissellement pourrait être conservée.

Coenagrion mercuriale, Agrion de Mercure

Généralités :

Les secteurs géographiques les plus favorables à l'espèce sont les milieux ouverts drainés par un chevelu hydrographique important et permanent.

Les larves de l'Agrion de Mercure se développent dans les milieux courant généralement de petits calibres comme les ruisseaux, fossés, sources, petites rivières et bras mort alimentés par la nappe phréatique. Ces milieux sont souvent en contexte non forestier et plutôt prairial.



Le courant et la profondeur y sont généralement faibles à modérés, permettant l'expression de communautés végétales constituées d'hélophytes (les femelles insèrent leurs œufs dans ces végétaux). L'espèce semble éviter les milieux aquatiques temporaires, peut-être à cause du temps de développement larvaire relativement long.

Répartition sur le SIC « FR2601015 »

Cette petite Demoiselle vit principalement sur et à proximité des cours d'eau de petit calibre (<50cm), peu profond (<10cm), à débit lent (<0,05m/s), avec suffisamment d'eau libre (ouverture de 75%) et riches en plantes se développant en tout ou partie dans l'eau. Cet habitat se trouve sur le site dans les espaces de bocage avec prairies humides eutrophes et prairies mésophiles.

Sur le site, l'espèce se retrouve essentiellement au Nord et au Sud dans le Pays de Luzy, c'est-à-dire dans les secteurs les plus ouverts et les plus plats (carte 33). L'espèce semble éviter le secteur des grands massifs forestiers de l'Ouest et ne se trouve que dans quelques secteurs favorables de la forêt morvandelle de l'Est.

Les menaces pesant sur cette espèce sont faibles et concernent essentiellement de potentiels changements hydriques (aléas climatiques ou assèchement anthropique des sols).

Sur la plus grande partie de la Bourgogne, l'espèce est davantage présente dans les secteurs où la dominance agricole est l'élevage, en comparaison avec les paysages de grandes cultures ou de reliefs peu entrecoupés de sources et ruisseaux.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Cette espèce se développe dans les fossés et petits ruisseaux en bocage et zones d'élevages.

Si des rigoles ou fossés étaient à creuser sur la parcelle, elles pourraient être conservées.

Lycaena dispar : Cuivré des marais

Généralités :

Le Cuivré des marais est un hôte des milieux humides ; il est présent dans les prairies inondables, les pâtures traversées par des fossés, les zones de sources et ruisselets, les bords de pièces d'eau, les friches, etc. Se développant sur certaines Oseilles (*Rumex sp.*), la chenille est capable de résister à des périodes d'inondation hivernale alors même qu'elle est présente sous l'eau.

Répartition sur le SIC « FR2601015 »

Cette espèce de papillon se trouve en plaine jusqu'à 500 m d'altitude dans les prairies humides où pousse la plante hôte larvaire (principalement des oseilles du genre *Rumex*).

Ce papillon semble bien présent sur le site où il se reproduit et trouve des habitats favorables dans les milieux ouverts bocagers.



Ses grandes capacités de dispersion (10-20 km) en font une espèce résistante aux modifications des milieux mais elle reste sensible à la disparition des zones à plante hôte (surpâturage, curage inapproprié) et à la modification du couvert dû à des plantations de ligneux. Protégé en France, le papillon ne semble pas menacé en Bourgogne et en Côte d'Or où il peut être bien présent, notamment au niveau de petits milieux humides prairiaux de la dépression pérिमорvandelle, ou en certains endroits de la Vallée de la Saône. L'espèce n'est pas notée au-dessus de 500 m d'altitude.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Espèce présente sur les prairies inondables, les pâtures traversées par des fossés, les zones de sources et ruisselets, les bords de pièces d'eau, les friches.

Aucune prairie inondable, source, ruisseaux ne se trouvent sur la parcelle du projet

Lucanus cervus, Lucane cerf-volant

Généralités :

Ce grand Coléoptère fréquente préférentiellement les vieux arbres des lisières et trouées forestières, les chemins forestiers, les parcs et jardins en zones urbaines.

Les larves se développent d'abord dans le creux des arbres ou les souches en décomposition puis sous la terre, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne généralement de mai à juillet.

Répartition sur le SIC « FR2601015

Malgré des prospections centrées sur les coléoptères saproxyliques (Lucane, Rosalie et Pique-prune).

Seul le Lucane cerf-volant a été trouvé sur le site (Palussière, 2011)

Le Lucane est un coléoptère saproxylique dont la larve se nourrit pendant plusieurs années dans du bois mort ou dépourissant de feuillus, principalement de chêne.

L'espèce semble bien présente sur le territoire, à la fois sur les massifs forestiers feuillus favorables à l'Ouest du site et au sein du maillage bocager constitué d'arbres hôtes sur les parties Est.

Le Lucane Cerf-volant est présent partout en France et dans toute l'Europe, mais son abondance est variable. Le nombre d'observations fiables est toutefois trop faible pour dresser une carte précise de la répartition de cet insecte. Les massifs forestiers bourguignons lui sont très favorables.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Les vieux arbres sont le principal habitat de cette espèce, aussi les arbustes et jeunes arbres présents sur les haies de la parcelle à CUZY sont à conserver.



Oxygastra curtisii, Cordulie à corps fins

Généralités :

Les larves de la Cordulie à corps fin se développent dans les débris végétaux qui s'accumulent entre les racines immergées des arbres présents sur la rive des zones calmes des rivières et des fleuves. On peut trouver l'espèce également en milieu stagnant (étangs ou des gravières bordés d'arbres).

Répartition sur le SIC « FR2601015

Cette libellule fréquente typiquement les ruisseaux mais on la retrouve aussi sur des milieux plus stagnants (étangs, lagunes). Dans tous les cas son habitat est composé d'une importante végétation aquatique et riveraine.

Il s'agit d'une espèce discrète dont il est difficile d'estimer les populations. Les menaces potentielles sur cet insecte concernent les modifications des berges (marnage excessif, rectification avec déboisement).

L'espèce a été signalée en 2012 à proximité de l'Alène par N. Varanguin de la SHNA (Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne).

(BBF, février 2013). Son autochtonie (=reproduction sur le site) n'est pas avérée et son statut exact reste encore à déterminer mais des sites favorables potentiels existent.

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Espèce inféodée aux cours d'eaux, aux ripisylves et végétation rivulaire.
Aucun cours d'eau ne figure sur la zone d'étude.

Euphydryas aurinia, Damier de la Succise

Généralités :

Le Damier de la Succise fréquente les formations herbacées hygrophiles à mésophiles, où se développent ses plantes hôtes.

Ce papillon se retrouve donc dans **différents types de milieux ouverts** (prairies humides, tourbières, pelouses sèches, clairières forestières...), le plus souvent en situation d'écotone (zone de contact entre deux écosystèmes), à proximité d'une bordure plus ou moins boisée (lisières, haies bocagères...).

En lien avec le développement de ses plantes hôtes, le Damier de la Succise est **très sensible à l'évolution de son habitat** en termes de structure et de composition.



Ainsi, les pratiques agricoles, pastorales, les modalités de fauche ou encore l'abandon de ces pratiques agropastorales ont un rôle déterminant dans la structure de l'habitat du Damier de la Succise des prés.

Répartition sur le SIC « FR2601015 »

Lorsque le Damier se retrouve en milieux humides, ce qui est le cas sur le site, c'est que sa plante hôte est la Succise des prés. Cette spécialisation rend cette espèce très fragile et, de fait, les populations liées aux zones humides sont en régression en Europe.

Il n'existe à ce jour qu'une seule station connue de l'espèce dans le site. La station est historique et des observations de l'espèce existent depuis plusieurs années.

Elle a été revue en 2011 sur la même station (carte 37) mais aucune autre donnée de présence sur d'autres secteurs n'a été trouvée au cours de cette étude (Palussière, 2011).

Les menaces concernant ce papillon regroupent tout ce qui peut porter atteinte à sa plante hôte (pâturage ovin, amendement en nitrates) ou à sa chenille (fauche pendant la période larvaire).

Enjeu de conservation et incidence potentielle du projet sur l'espèce

Les haies et bocages sont à conserver avec des bandes enherbées ou ourlets herbeux le long des haies.

La Succise des prés (*Succisa pratensis*) est la plante-hôte principale des chenilles de la sous-espèce nominale, largement répandue en France.

D'autres plantes hôtes peuvent cependant être utilisées, en particulier sur les pelouses calcicoles, notamment la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et la Knautie des champs (*Knautia arvensis*).

Cette plante-hôte est utilisée à différents stades larvaires par les chenilles, pour leur consommation ou établir des nids. (Source DOCOB, document d'objectifs) du site Natura 2000)

3.c) Reptiles

Sans objet :

Aucun reptile n'est mentionné sur le site Natura 2000

3.d) Amphibiens

Bombina variegata, Sonneur à ventre jaune.

L'espèce se retrouve principalement dans les prairies humides pâturées : elle utilise, pour sa reproduction, les trous de sabots résultant du piétinement du bétail bovin sur ou à proximité des suintements, ruisselets, sources et ornières. C'est cette activité de pâturage modérée,



réalisée par les bovins, qui garantit l'existence de microsites aquatiques favorables, toujours renouvelés au sein des parcelles humides.

Les principales menaces connues portent sur l'état de conservation des zones humides de reproduction : assèchement, drainage existe en effet un manque de données sur les autres aspects du cycle de l'espèce, en particulier sur les habitats d'hivernage. Malgré tout, la présence d'un maillage bocager diversifié semble être important

Le sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* présente sur le site N 2000 est lié aux zones humides notamment les mares ensoleillées, aucune zone humide ne se trouve sur la parcelle du projet. (Source documentaire : <https://sig.reseau-zones-humides.org/> et observation de la végétation sur le site : G.E.N Gestion Espaces Nature, Août 2025)

3.e) Poissons

Sans objet :

Aucun milieu aquatique ne se trouve sur la parcelle du projet, ni à proximité du site d'étude.

3.f) Conclusion sur les incidences du projet de centrale agrivoltaïque sur les espèces patrimoniales du site Natura 2000

La plupart des espèces d'invertébrés ayant justifié la création du site Natura 2000 sont inféodées aux zones humides et aquatiques pour leur phase larvaire, et également pour leur phase de vie adulte notamment alimentation et reproduction.

Les mammifères du site Natura 2000 sont des chiroptères qui hibernent plusieurs mois dans des grottes, cavités, falaises, fissures, bâtiments absentes sur la parcelle du projet. Les zones de chasse sont des prairies, parfois zones humides et boisées. Les déplacements sont guidés par les corridors arborés et arbustifs.

Les haies bocagères du site seront conservées par la maîtrise d'ouvrage et aucun arbre de sera abattu pour le projet. il n'y a pas de zones humides sur le site. (Source documentaire : <https://sig.reseau-zones-humides.org/> et observation de la végétation sur le site : G.E.N Gestion Espaces Nature, Août 2025).

La période de travaux sera programmée hors des périodes de reproduction et d'activité maximale de ces espèces soit printemps et été. Aucun gîte d'hibernation de chiroptères n'est présent sur le site du projet.

Les clôtures devront être perméables en totalité et au niveau du sol suivant les normes en vigueur pour le passage de la faune volante et terrestre et microfaune sauvage.

V. INCIDENCES DU PROJET EN PHASE TRAVAUX ET EN PHASE DE VIE SUR LA PARCELLE DU PROJET ET LES HABITATS NATURELS DU SIC NATURA 2000

1. Incidences du projet sur la parcelle et environnement proche.

Figure 5 Cartographie des parcelles du projet et environnement proche



Localisation de la parcelle (Source : Base de données QGIS)

Rejets dans les milieux aquatiques :

Il n'y a pas de milieux aquatiques ni zones humides à proximité

La construction de la centrale photovoltaïque limite les risques de rejets accidentels de produits polluants.

Le projet n'entraînera pas de rejets directs dans le milieu naturel.

Pistes de chantier, circulation.

La réalisation de la centrale nécessitera la mise en place d'une organisation des accès au chantier ; une piste de 3m de large, localisée entre la clôture et la zone solarisée.

Corridors écologiques (continuité écologique pour les espèces).

Les haies bocagères utilisées potentiellement par la faune volante et mammifères seront Conservées dans leur l'intégralité. Aucun abattage d'arbre ni défrichement n'est prévu sur la parcelle.



2. Incidences du projet sur les habitats naturels d'intérêt patrimonial du site Natura 2000

Tableau 4 Tableau des habitats naturels présents sur le site NATURA 2000

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletta uniflorae et/ou des Isoetes-Najas</i>		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B	B
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C	C
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamon ou de Hydrocharition</i>		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Galitriche-Batrachion</i>		20 (0,04 %)		P	B	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		10 (0,02 %)		P	C	C	B	B
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)</i>	X	245,96 (0,5 %)		P	C	C	B	C
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caerulea)</i>		245,96 (0,5 %)		P	C	C	B	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin</i>		245,96 (0,5 %)		P	B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		983,82 (2 %)		P	B	C	B	B
8150 <i>Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes</i>		4,92 (0,01 %)		P	C	C	B	B
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		2 (0 %)		P	A	C	A	A
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronica dillenii</i>		4,92 (0,01 %)		P	C	C	B	B
91E0	X	245,96		P	B	C	B	B

- 4/12 -

Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnus incanae, Salicion albae)		(0,5 %)						
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilex-Fagetum)</i>		2459,55 (5 %)		P	B	C	B	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		2459,55 (5 %)		P	B	C	B	B
9160 <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-chamaignes subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		983,82 (2 %)		P	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	2 (0 %)		M	C	C	C	C
9190 <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		983,82 (2 %)		P	C	C	B	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : O = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = 100 ≤ p > 15 % ; B = 15 ≤ p > 2 % ; C = 2 ≤ p > 0 %.
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

2.a) -Nuisances sonores.

Hormis la phase travaux limitée dans le temps et encadrée, (circulation des engins de chantiers) aucune nuisance sonore ne sera générée par le parc solaire en phase de vie.

2.b) -Pollution de l'air.

La construction de la centrale solaire ne générera aucune pollution de l'air. La circulation routière dans la zone sera modérée pendant la phase « travaux » et réduite au minimum en phase de vie du projet.

2.c) -Vibrations

En dehors des phases chantier et de manière limitée, le projet n'aura aucun effet sur les vibrations. Les phases chantier pourront être encadrées par « une charte chantier à faibles impacts ».

Périodes conseillées pour la phase de travaux : automne/hiver

2.d) -Émissions lumineuses

La majorité des espèces d'intérêt communautaire sont sensibles aux nuisances lumineuses et à la fréquentation. Un plan d'éclairage n'induisant pas de pollution lumineuse des habitats naturels et limitant la diffusion de lumière est prévue sur le site.

La parcelle du projet est située en zone rurale loin des agglomérations et de l'éclairage public. Toutefois un éclairage adapté et restreint sera mis en place.

Utilisation d'un éclairage chaud et orienté de manière à ne pas perturber les espèces nocturnes.

Périodes conseillées pour la phase de travaux : automne/hiver

2.e) -Destruction ou suppression d'habitat

Le site Natura 2000 est suffisamment éloigné de la parcelle d'emplacement du projet pour ne pas être impacté par la construction de la centrale et du projet en phase de vie.

-Sept habitats du site Natura 2000 sont des milieux aquatiques et formations végétales de zones humides. (3130, 3140, 3150, 3260, 6410, 6430, 90E0)

Aucune zone humide est présente sur le site du projet. (Source documentaire : <https://sig.reseau-zones-humides.org/> et observation de la végétation sur le site : G.E.N Gestion Espaces Nature, Août 2025).

Aucune connexion ou corridor aquatique, trame bleue, n'existent entre les 2 sites.

La centrale solaire n'est pas susceptible d'impacter sensiblement ces habitats non reliés par une trame aquatique et distants de plus de 300 mètres du site.

-Trois habitats sont des habitats rocheux (8150, 8220, 8230) qui ne pourront être affectés par la création d'un parc agrivoltaïque à plus de 300 mètres du site.

-Deux habitats prairiaux 6510 et 6230 composent les habitats du site Natura 2000 et ne sont pas susceptible d'être impactés par la construction de la centrale agrivoltaïque.

Périodes conseillées pour la phase de travaux : automne/hiver

VI. ÉTUDE DES CORRIDORS DE DÉPLACEMENT UTILISABLES ENTRE LE SITE DU PROJET ET LE SITE NATURA 2000

Les haies bocagères arbustives et arborées sur la parcelle du projet sont les principaux corridors de déplacement pour la faune volante et éventuellement la microfaune et petits mammifères.

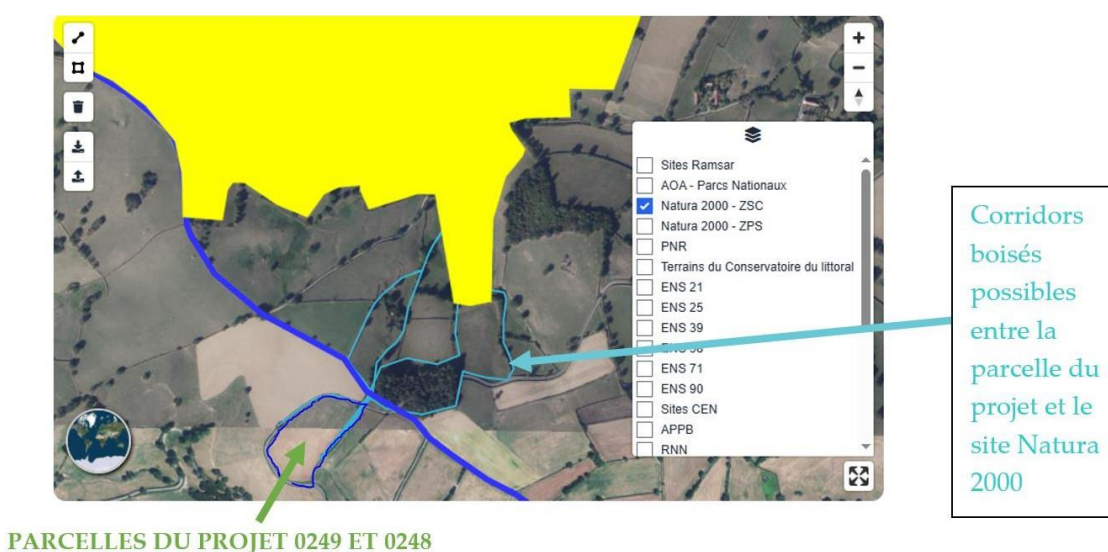
Elles sont très proches du boisement de la ZNIEFF 1 contiguë à la parcelle, de l'autre côté de la route.

Les connexions boisées ensuite vers le site Natura 2000 sont intermittentes composées principalement de haies bocagères.

Les haies bocagères seront conservées en intégralité.

Figure 6 Cartographie des Corridors boisés,arborés et arbustifs potentiels comprenant haies bocagères entre le site Natura 2000 et le site potentiel du projet.

(Source cartographique : Base de données SIGOGNE ARB-BFC).



Les impacts de la centrale agrivoltaïque sur les corridors boisés **sont très faibles à nuls** car



La totalité des haies bocagères seront conservées pour le projet sur les parcelles 0248 et 0249.

Les corridors tracés sur la carte (en bleu) ne sont pas exhaustifs et sont discontinus par endroits car les haies sont interrompues à plusieurs points, d'une part par **la route contiguë au site du projet** par des milieux ouverts prairiaux intercales dans le réseau bocager.

VII. CONCLUSION SUR LES PARCELLES : ABSENCE OU NON D'INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000 ET PRÉCONISATIONS DE MESURES ÉVENTUELLES.

A. LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

~~**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

B. MESURES ERC MISES EN PLACE PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX

Tableau 5 Tableau : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (sols, habitats, faune et flore) EN PHASE DE TRAVAUX.

	Impacts	Mesures associées	Mesure
Sols	Tassement des sols	- Balisage du chantier (pistes de circulation, zones d'évitement...) - Décompaction du sol	E

	Déplacement de terre (tranchées)	- Usage des déblais pour rebouchage	C
	Érosion du sol	- Limitation vitesse de circulation des engins - Balisage du chantier (pistes de circulation, zones d'évitement...)	R
	Modifications structurelles	- Pieux battus et clôtures plantées privilégiées	E
Habitats naturels	Destruction, altération et perturbation ponctuelle d'habitats	- Récolte des cultures présentes à la période favorable -Prévention des pollutions -Maintien d'une bande enherbée en bordure de haie si possible (écotone)	R
Flore	Destruction et altération ponctuelle de la flore	- Respect des périodes de sensibilité de la biodiversité et phasage des travaux - Arrosage des pistes (poussières) - Prévention des pollutions -Mesures d'évitement de propagation d'espèces invasives si nécessaire (Détail de la mesure ci-dessous) *	E
Faune	Perturbations visuelles	- Utilisation d'un éclairage adapté (chaud et correctement orienté)	R
	Dérangement auditif	- Limitation vitesse de circulation des engins - Respect des périodes de sensibilité de la biodiversité et phasage des travaux	R
	Coupure de cheminement	- Évitement des pièges mortels - Conservation des éléments favorables à la biodiversité	E
	Installation des clôtures avec passage petite faune, ouverture de 15 cm tous les 2,5m Conserver un espace de 10 à 20 cm entre le sol et la clôture.	Amélioration du passage de la faune	E



	Implantation d'une haie bocagère composée d'essences locales en prolongation de celles existantes	Prolongement des corridors boisés pour les déplacements de la faune volante avifaune et chiroptères, notamment.	C-R
--	---	---	-----

E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; C-R = Compensation-Réduction

*Mesures de prévention de propagation d'espèces invasives si présentes

-Nettoyer tout matériel entrant en contact avec les espèces invasives (godets, griffes de pelleteuses, pneus, chenilles, outils manuels, bottes, chaussures, etc.) avant leur sortie du site, et à la fin du chantier.

– Couper la végétation à 10 cm lors des fauches d'entretien (bords de routes, berges, etc.)

- Propreté des engins : nettoyage des engins et des outils (pas de terre ni de débris végétaux), contrôle sur le porte char.

- Origine des terres rapportées : contrôle de l'origine des terres, enherbement des talus neufs, contrôle pendant les 4 premiers mois de saison végétative pour la levée des réserves.

- Évitement des zones infestées : piquetage et balisage à 2 m de distance des zones envahies, évitement de ces zones et pas de stockage possible, contrôle au moment du balisage puis suivi régulier.

- Franchissement des zones infestées par des engins : pose d'un géotextile (type toile biodégradable ou polypropylène) surmonté de 20 cm de matériaux sains, balisage de la piste et des tâches d'invasives.

Source : UPGE Union Professionnelle du Génie Écologique

C. MESURES ERC MISES EN PLACE PENDANT LA PHASE D'EXPLOITATION DU PROJET

Tableau 6 Tableau : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (sols, habitats, faune et flore) EN PHASE D'EXPLOITATION :

	Impacts	Mesures associées	Mesure
Sols	NUL	/	/
Habitats naturels	NUL	/	/
Flore	Altération ponctuelle de la flore	- Recours à un pâturage animal - Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	R
Faune	Dévalorisation du lieu pour certaines espèces	- Préservation des éléments arborés en bordure - Déplacement des éléments favorables à la biodiversité en bordure externe du site - Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	E
	Obstacle pour les grands mammifères	- Maintien des éléments naturels aux abords	R
	Perte de surface au sein du territoire	- Maintien des éléments naturels aux abords	R



Il semble intéressant de notifier que l'implantation d'une centrale photovoltaïque peut entraîner des impacts positifs pour certains taxons à savoir :

- Impact positif pour les petits mammifères (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction).
- Impact potentiellement positif pour l'avifaune (zone clôturée limitant la prédation des couvées).
- Impact positif pour les reptiles (zone favorable pour la thermorégulation, les déplacements et l'alimentation).

Mesure d'accompagnement – Réalisation d'un bilan carbone complet du projet

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre sont réalisés en aval du projet pour s'assurer de la correcte identification des produits et professionnels mobilisés dans le cadre des projets.

Pour ce faire, le process de WATT&CO intègre une clause contractuelle auprès de nos prestataires assurant la communication des techniques, des produits et des matériaux utilisés.

Le cahier des charges permet d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie comprenant les panneaux photovoltaïques, les fondations, les clôtures, la structure, les onduleurs, les postes de transformation, les câbles et les matériaux mobilisés pour la sécurisation des accès.

Le bilan aborde bien sûr la phase chantier en étudiant les engins utilisés et leur temps d'utilisation.

Cela s'applique également pour la maintenance en intégrant les émissions relatives aux déplacements terrain.

Enfin, les impacts relatifs à la base vie, au changement d'affectation des sols ainsi qu'aux déchets de chantier et leur mode de traitement sont considérés et intégrés dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Le démarrage des travaux devra être réalisé en période moindre sensibilité pour la biodiversité.

Tableau 7 Sensibilité de la faune sauvage en fonction des périodes retenues pour les travaux.

Enjeux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	types de travaux
flore													débroussaillage, taille, etc.
mammifères terrestres													débroussaillage
chiroptères													travail de nuit à proximité des routes de vols + gîtes
avifaune nicheuse													débroussaillage + travaux de nuit
reptiles													débroussaillage
amphibiens													débroussaillage + travaux de nuit + vérification état des clôtures
insectes													débroussaillage
eaux													fondations d'ouvrage d'art
													stockage temporaire en zone inondable sauf pistes provisoires

Tableau de phasage biodiversité.

■ Interdit ■ sensibilité forte ■ sensibilité moyenne ■ sensibilité faible

Source : Guide « Biodiversité & chantiers », LPO, avril 2019

Nous nous engageons à éviter les périodes les plus sensibles pour la biodiversité (mars à septembre) et à privilégier les mois d'octobre et novembre pour réaliser les travaux lourds

VIII. ANNEXES : FORMULAIRE INCIDENCES SUR SITE NATURA 2000

Se référer au document joint ; Formulaire d'incidences sur site Natura 2000 simplifiée.